

Image not found or type unknown



Faillite liquidation judiciaire

Par **marie terese**, le **10/02/2009** à **18:40**

du 1 avril 1979 au 31 mars 1980 mon mari a été artisan maçon puis il a fait faillite avec liquidation judiciaire et je voudrais savoir si l'urssaf a le droit de lui faire des saisies sur salaires tant d'années après en plus il a 60 ans et il vient de se retrouver au chômage n'ayant aucun document vu que maître coderch avait tout gardé je ne sais quoi faire car la somme est importante et je n'est rien qui justifie cela